



CABINET
Service communication

jeudi 18 décembre 2014

14 sites retenus à Marseille par le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

Michel CADOT, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, **Marie LAJUS**, Préfète déléguée pour l'égalité des chances, et **Arlette FRUCTUS**, Adjointe au Maire de Marseille, déléguée à la rénovation urbaine, à la politique de la ville et au logement, Présidente des GIP Marseille Rénovation Urbaine et Politique de la Ville, se félicitent de l'adoption à l'unanimité des membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), de la liste des 200 quartiers qui pourront bénéficier du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) 2014-2024, dans laquelle figurent pour Marseille 9 quartiers d'Intérêt National, et où figurent 5 quartiers d'Intérêt Régional qui pourront figurer au Contrat de Plan État/Région.

Ces décisions très positives résultent du travail conjoint accompli par la Ville et par la Préfecture, notamment dans le cadre du GIP Marseille Rénovation Urbaine, pour mettre en évidence, auprès de l'ANRU, les enjeux du renouvellement urbain à Marseille, et leur signification à l'échelle de la France entière.

Elles confirment l'engagement des partenaires et le travail accompli dans le cadre du PNRU 1 :

- 14 conventions signées,
- 1,2 milliard d'euros d'investissements avec un partenariat fructueux entre les collectivités locales, porté par la Ville de Marseille avec la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, le Conseil Général, le Conseil Régional, les bailleurs sociaux, et grâce à l'ANRU.

Des résultats tangibles peuvent être d'ores et déjà observés :

- sur les 3090 logements neufs à réaliser, 2200 sont livrés ou en chantier
- sur 2460 démolitions, 1275 sont déjà réalisées
- sur 2300 relogements qu'il convient de mener, 1600 ont déjà été effectués

Le renouvellement urbain a permis à ceux qui le souhaitent de reprendre le parcours résidentiel auquel ils aspirent, a désenclavé des cités isolées et a offert davantage de possibilités de mobilité. Il apporte plus de services aux habitants avec un réinvestissement important en équipements collectifs : centres sociaux, crèches, médiathèque, locaux associatifs, terrains de sport...

C'est en résumé la **possible reconnexion à la dynamique de la Ville** pour des habitants et des quartiers.

D'ores et déjà, les nouveaux projets développés par Marseille Rénovation Urbaine et le GIP Politique de la Ville répondent aux objectifs du NPNRU :

- **Air-Bel**, qui a déjà fait l'objet d'une étude urbaine et dont la présentation à l'ANRU aura lieu au premier semestre 2015
- **La Castellane**, dont le protocole de préfiguration sera signé début janvier 2015.

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Préfecture des Bouches-du-Rhône

Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 MARSEILLE Cedex 6 - www.bouches-du-rhone.gouv.fr - Twitter@prefet13
Bureau de la communication Interministérielle - 04.84.35.40.00



Ces projets prendront place dans le **futur Contrat de Ville** élaboré à l'échelle intercommunale. Dans ce cadre, il s'agira d'engager **une seconde génération de PRU**, projets intégrés associant des actions pour le développement social, pour la transformation de la Ville et pour le développement économique. A Marseille, une attention particulière sera portée aux grandes copropriétés dégradées.

C'est à partir du contrat de ville que seront élaborés de nouveaux projets, dans les quartiers retenus par l'ANRU. Ces territoires sont éligibles aux financements de l'ANRU, il reste aux partenaires la tâche de préciser leur contenu, dans le respect des orientations générales de l'ANRU.

Les nouveaux projets devront élargir l'approche, avec quatre convictions :

- accroître la synergie entre les actions pour la cohésion sociale et celles qui interviennent sur le bâti
- impliquer tous les acteurs publics et privés, et associer les habitants à la conception des projets
- favoriser l'emploi et le développement économique
- élargir le territoire des projets, pour qu'ils s'inscrivent dans la cohérence des Politiques Publiques, à l'échelle de la Métropole.

Il faut désormais rassembler tous les partenaires pour construire ces nouveaux projets, au sein de cette liste qui ouvre des perspectives, et pour concrétiser les participations financières.

Nous nous attelons à ce travail, qui consiste à associer toutes les énergies et tous les talents.

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, votée en février dernier, pose le cadre et fixe les objectifs et les moyens du NPNRU. Un investissement de 5 milliards d'euros de l'ANRU, financé avec le concours d'Action Logement, sera ainsi réparti comme suit : 83% pour les sites d'intérêt national, et 17% pour les sites d'intérêt régional, dans le cadre des Contrats de plan État-région (CPER).

200 quartiers d'intérêt national, sont ainsi listés, sur lesquels seront concentrés des financements exceptionnels, parce que les difficultés sociales et urbaines y sont les plus grandes.

Pour les sites d'intérêt régional, certains sont déjà repérés, mais les listes complètes seront fixées de manière partenariale dans le cadre des négociations du CPER.

Contacts presse

Ludivine Perrin : perrin-externe@mairie-marseille.fr

04 91 14 56 80 / 07 50 44 94 14

Service Communication Préfecture : pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

04 84 35 41 34

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Préfecture des Bouches-du-Rhône

Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 MARSEILLE Cedex 6 - www.bouches-du-rhone.gouv.fr - Twitter@prefet13

Bureau de la communication Interministérielle - 04.84.35.40.00